

Ordre du jour

1. Installation du nouveau CA
2. Vote du RI du CA
3. Vote du PV du 3/10/2023
4. Charte des voyages
5. Financement des voyages
6. DBM
7. Contrats divers
8. Tarif des tickets de cantine
9. Délégation de signature
10. Protocole RCD
11. Bilan CDI
12. Point politique éducative : Développement des CPS
13. Point politique éducative : Journée Non Au Harcèlement
14. Questions diverses

■ La séance est ouverte à 18H07. Le quorum est atteint avec 24 personnes présentes. Mme Gullon est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est modifié. Les points 5 et 6 ont été rajoutés. Le point 7 a été supprimé.

1. Installation du nouveau CA

La cheffe d'établissement installe le CA et présente le tableau de répartition des membres dans les diverses instances. Elle informe également les membres qu'un groupe de travail sera formé autour de la rénovation du Règlement Intérieur, opportunité de réfléchir collectivement à la cohérence des pratiques éducatives. Elle informe que les parents peuvent être plusieurs pour siéger au CVC et CESC. Les parents demandent sur quel créneau se font ces réunions. Elles se déroulent sur le temps scolaire sur la pause méridienne. Cela peut être un frein pour les parents.

2. Vote du RI du CA

Mme Lapalus soumet au nouveau CA le règlement intérieur de l'instance. Ce règlement intérieur acte plusieurs règles de fonctionnement de l'instance : en l'état il ne semble pas pertinent de créer pour

cette année une commission permanente, le temps de réunion est fixé à 3 heures maximum. Les convocations se font par mail.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

3. Vote du PV du 3/10/2023

Mme la Principale soumet à l'approbation du conseil d'administration le compte-rendu de la séance précédente, 3 octobre 2023.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

4. Charte des voyages

M. Caty, adjoint gestionnaire, présente la charte des voyages. L'objectif est de mieux cadrer le fonctionnement et la participation des familles. Elle rappelle l'engagement des familles quand un enfant est inscrit sur un voyage. Elle précise également la part de l'APCV dans le financement des voyages. Le document a pour but de formaliser. Dans le dernier document, la part demandée aux familles est réduite du fait de la participation de l'APCV.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

5. Financement des voyages

M. Caty, adjoint gestionnaire, présente le nouveau plan de financement des voyages. L'aide apportée par l'APCV ne doit pas réduire le coût des accompagnateurs mais seulement celui des élèves. Les parents demandent s'il n'y pas de subvention européenne pour les voyages à l'étranger. M. Caty répond qu'il n'en existe pas pour les collèges.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

6. DBM

M. Caty, adjoint gestionnaire, présente une DBM. Un prélèvement sur les fonds de roulement est demandé pour la viabilisation de 5 000 € et le SRH de 5 000 €. On est moins inquiet pour les tarifs du gaz et électricité cette année, dans la préparation du budget de 2024.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

7. Contrats divers ANNULE

M. Caty, adjoint gestionnaire, présente plusieurs contrats

Nbre de votant.es :

Pour :

Contre :

Abstention :

8. Tarif des tickets de cantine

M. Caty, adjoint gestionnaire, présente la nouvelle tarification qui a été décidée. Le département demande une augmentation de 10% pour le tarif élève. Il est logique que l'on fasse la même hausse pour les personnels du collège.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

9. Délégation de signature

M. Caty, adjoint gestionnaire présente la délégation de signature au CA. Le CA peut donner au cheffe d'établissement une délégation de signature pour les contrats annuels. Pour les autres contrats, c'est le CA qui donne son accord sauf s'il y a une convention.

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

10. Protocole RCD

Mme Lapalus, Principale, présente le protocole RCD qui a été travaillé lors du conseil pédagogique du 12 octobre dernier. Elle remercie les enseignant.es pour la qualité des échanges et pour leur investissement sur la question des remplacements de courte durée qu'ils soient effectués au travers du Pacte enseignant ou en dehors du Pacte. Les enseignants sont très engagés dans ce dispositif. Il est

très difficile de prévoir, notamment lors d'épidémies, les remplacements. 11 enseignants ont intégré le RCD dans le Pacte. Ce dispositif demande une bonne organisation, de plus en plus performante.

Mme LAPALUS soumet le protocole au vote :

Nbre de votant.es : 24

Pour : 24

Contre : 0

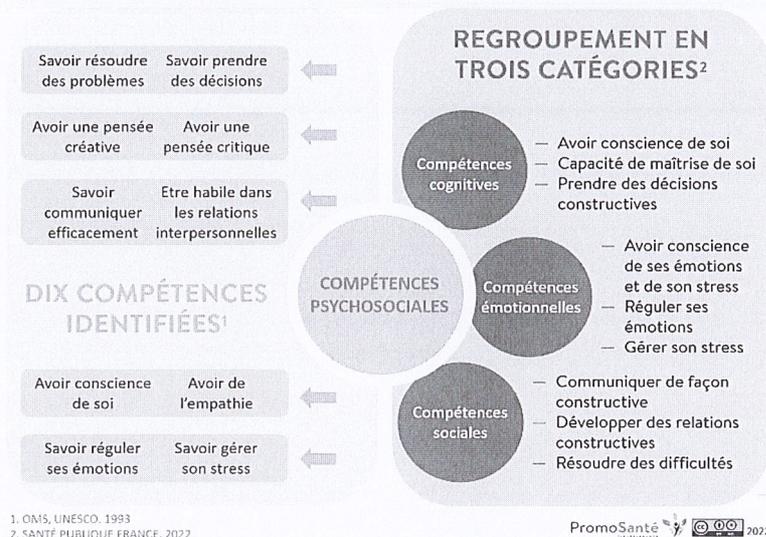
Abstention : 0

Une motion des représentants des personnels enseignants est présentée au CA. Ils sont inquiets quant aux nouvelles conditions d'organisation de leur formation continue. Le fait qu'elle se déroule maintenant hors temps scolaire ne peut être que préjudiciable à l'institution de service public de l'éducation ainsi qu'à ses usagers. Le RCD est une bonne solution pour palier les absences des enseignants pour formation.

11. Bilan CDI

Mme Lacroix présente le bilan CDI. Mme Lapalus, Principale, remercie la professeure pour sa présentation et souligne son investissement dans le portage des projets de l'établissement. Grâce à l'APCV et à l'établissement, le CDI du collège a un bon fond. C'est essentiel pour les élèves. Le total de prêts est conséquent. La politique d'achat de la documentaliste permet d'avoir des ouvrages de qualité et attrayants. Les élèves de sixième sont très nombreux à emprunter. Les professeures de lettres, par leur présence au CDI avec leur classe ont favorisé le prêt des classes de cinquième, quatrième et troisième. La documentaliste favorise la lecture par l'obligation d'un quart lecture et l'interdiction des écrans. Les parents demandent s'il y a des ouvrages pour dyslexiques. Madame Lacroix répond qu'il en existe pour les sixièmes cinquièmes. Mais cela est plus compliqué pour les grandes classes. En revanche, une politique d'achat de livre audio est enclenchée depuis quelques années. Il y a également de nombreux films. La documentaliste propose le visionnage de ces films aux élèves quand ils ont deux ou trois heures de permanence.

12. Point politique éducative : Développement des CPS



Mme Lapalus, Principale, explique ce que sont les compétences psychosociales. Définies par l'OMS dans les années 1990 comme la capacité d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne, les compétences psychosociales peuvent être de nature sociale, émotionnelle ou cognitive. Les formations en CPS ont donc comme objectif d'aider les élèves à développer ces compétences pour affronter les obstacles rencontrés lors de leur scolarité mais aussi dans leurs relations interpersonnelles. L'avantage d'une formation en CPS est qu'elle travaille sur des compétences transversales que les élèves peuvent mobiliser dans des contextes très divers de la vie quotidienne. Un exemple : quand on travaille sur la gestion de la pression du groupe on développe une compétence utile en classe pour oser prendre la parole devant tout un groupe mais aussi pour résister à la pression collective dans une situation de harcèlement. Les compétences psychosociales sont fondamentales pour avancer. Tout le niveau sixième et cinquième sera formé cette année à ces compétences avec l'association Energie jeune. 24 enseignants seront formés également en deux sessions.

13. Point politique éducative : Journée Non Au Harcèlement

Mme Lapalus, Principale, rappelle que le 9 novembre est la journée Non Au Harcèlement. Le collège s'est mobilisé pour sensibiliser les élèves à cette problématique qui empoisonne la vie de beaucoup d'élèves. Des banderoles ont été confectionnées, un mur d'expression mis en place, des affiches d'élèves ont été exposées, le CDI présente des lectures et des ouvrages dédiés, un ¼ heure lecture a été consacré dans chaque classe au rôle des ambassadeur.es contre le harcèlement :

Le collège recherche des élèves filles et garçons volontaires pour devenir ambassadeur.es contre le harcèlement.

Un.e ambassadeur.e c'est :

- Être un élève responsable et savoir définir des situations de harcèlement et cyberharcèlement
- Être à l'écoute de ses camarades
- Soutenir et convaincre l'élève victime d'en parler aux adultes
- Être capable de collaborer avec les autres élues du collège
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et former d'autres camarades

Un.e ambassadeur.e ce n'est pas :

- Celle/Celui qui va régler seul.e les situations de harcèlement dans son collège
- Un justicier/une justicière
- Un médiateur/une médiatrice
- Un témoin passif
- Le chef/la cheffe de ses camarades
- Quelqu'un qui décrète qu'un élève est harcelé si l'élève en question ne le ressent pas ainsi.

Cet engagement figurera dans ton bulletin dans le parcours citoyen.

TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les collégiens volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.

POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE

- SENSIBILISER les élèves du collège
- REPÉRER les signes du harcèlement
- CONVAINCRE les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE

- SE FORMER à la question du harcèlement entre élèves
- COOPÉRER avec les élèves élus au Conseil de la vie collégienne
- ASSOCIER les adultes du collège

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS

- ORGANISER des actions de prévention
- PARTICIPER aux concours Non au harcèlement (NAH)
- CRÉER une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ☑ Professeur principal
- ☑ CPE
- ☑ Chef d'établissement

NON AU HARCÈLEMENT

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS 93

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS 93

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS 93

Le dispositif pHARe de lutte contre le harcèlement prévoit en effet la constitution d'une équipe d'élèves ambassadeur.es. Un coupon de candidature a été remis aux élèves en cette journée du 9 novembre. Parmi leurs missions : sensibiliser les camarades, réaliser des actions de prévention, orienter vers les adultes référents.

Par ailleurs, les élèves sont invité.es à remplir un questionnaire Pronote sur le harcèlement (encadré par un.e enseignant.e en salle informatique) entre le 8 et le 14 novembre.

14. Questions diverses

Information pour la loge : le département a validé les travaux pour la loge. La loge devrait être opérationnelle pour la rentrée 2024. Début des travaux au printemps 2024. Un agent sera dédié au poste de loge. La loge se trouvera dans le hall. Dans les années qui viennent, une caméra devrait être installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 04